



INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE CARDIOLOGIE
ET DE PNEUMOLOGIE
DE QUÉBEC



Service d'anatomopathologie et de cytologie – C2259
IUCPQ-UL 2725, Chemin Sainte-Foy, Québec QC G1V 4G5
☎ 418.656.8711 poste 5323 📠 418.656.4571

À

Mme Mireille Desgagné, chef de service, bloc opératoire
Mme Valérie Caron, assistante-chef technique, anatomopathologie

Sujet

Analyse de pertinence

Mise à jour de la liste des spécimens chirurgicaux pouvant être exemptés d'examen anatomopathologique

Transmission électronique seulement

Mme Desgagné, Mme Caron

Québec, le 10 juin 2016

Conformément à l'esprit de la circulaire 2016-014 du MSSS relativement à l'article 59 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (RLRQ, chapitre S-5, r. 5), paraissant sous le chapitre V intitulé *Dossier des bénéficiaires*, vous trouverez à la page suivante la mise à jour de la **Liste des spécimens chirurgicaux pouvant être exemptés d'examen anatomopathologique**. Cette liste peut être affichée dans les salles d'opération et dans la salle de macroscopie. Elle a fait l'objet d'une consultation auprès des chefs des services de chirurgie générale, thoracique, cardiaque et dentaire ainsi que certains membres spécifiques de ces équipes pour des questions particulières. Il doit être clair dans l'esprit du personnel et des chirurgiens que tout spécimen faisant partie de cette liste peut quand même être soumis pour examen anatomopathologique si cliniquement pertinent; l'indication devra alors être précisée sur la requête de pathologie par le chirurgien. Vous remerciant de votre collaboration, acceptez mes salutations cordiales.

Christian-Yves Couture MD MSc FRCPC (01196), anatomopathologiste

Chef de service, anatomopathologie et cytologie

cc. Pathologistes de l'IUCPQ-UL

Dr François Dagenais, chef de service, chirurgie cardiaque

Dr Simon Marceau, chef de service, chirurgie générale

Dr Rosaire Vaillancourt, chef de service, chirurgie thoracique

Dr Michelle Bourassa, chef de service, médecine et chirurgie dentaires

Mme Sylvie Perron, secrétaire médicale, anatomopathologie et cytologie

Mme Michelle Audit, coordinatrice administrative, laboratoires de biologie médicale

Mme Nancy Boily, directrice, services multi clientèles

M. Sébastien Blais, directeur, performance clinique et organisationnelle

Dr François Aumond, directeur des services professionnels



Liste des spécimens chirurgicaux pouvant être exemptés d'examen anatomopathologique*

** Tout spécimen faisant partie de cette liste peut quand même être soumis au laboratoire d'anatomopathologie si cliniquement pertinent; l'indication devra alors être précisée sur la requête de pathologie par le chirurgien. La disposition appropriée des tissus exemptés est la responsabilité du bloc opératoire.*

Chirurgie générale

- Dérivation biliopancréatique : intestin grêle excédentaire
- Panniculectomie (Attention! Soumettre toutefois toute lésion cutanée séparément)
- Lithiases ne faisant pas partie d'un spécimen de résection
- Corps étrangers
- Ongles

Chirurgie cardiaque

- Pontages : segments excédentaires de veines saphènes et d'artères mammaires
- Endartérectomie : plaques d'athérosclérose coronarienne et ostia coronariens
- Transplantation : tissus excédentaires du donneur et du receveur (autres que l'explant)
- Remplacement valvulaire avec valve cadavérique : Tissus excédentaires du donneur
- Débridement sternal (Attention! Soumettre toutefois si besoin de recherche d'ostéomyélite)
- Membrane sous-aortique

Chirurgie thoracique

- Segments de côtes enlevés pour donner un meilleur accès opératoire au thorax
- Cure de pectus excavatum : barres de Nuss
- Décompression de défilé thoracique : débris tissulaires

Chirurgie dentaire

- Dents